



Marie-Dominique MONSÉGUR,  
Directeur Général

## ÉDITO

QUALIBAT reconnaît et accompagne la démarche et les actions des entreprises qui s'engagent en faveur de l'environnement. C'est pourquoi nous avons souhaité vous proposer un nouveau dispositif de certification progressif répondant aux exigences de l'ISO 14001.

Avec l'objectif de vous permettre de participer très concrètement à mise en œuvre du Grenelle, nous avons également créé de nouvelles qualifications dans le domaine des énergies renouvelables.

Enfin, avec le Corpus QUALIBAT, vous disposerez dès le mois de juillet des textes réglementaires et techniques essentiels pour perfectionner et actualiser vos connaissances liées à vos activités qualifiées ou certifiées.

Parce que, l'évolution des compétences et l'actualisation du savoir sont nos premiers facteurs de réussite !

Bien à vous,

## ACTUS QUALIBAT

## INFO

### La certification environnementale à la portée des entreprises QUALIBAT dès septembre 2011

**A**ccéder à la certification environnementale en douceur, tel est l'objectif de la nouvelle démarche par paliers proposée par QUALIBAT. Fort de son expérience dans la certification progressive de système qualité, l'organisme propose donc aux entreprises de procéder en deux étapes pour assumer l'investissement que représente la mise en place d'une démarche environnementale certifiable ISO 14001.

La première étape « Engagement environnemental », consiste pour l'entreprise à identifier les impacts de ses activités sur l'environnement, à définir des actions à mener, qui intègrent obligatoirement la gestion des déchets et des ressources naturelles. A ce stade, des indicateurs ne sont pas exigés. Un contrôle documentaire débouche sur la délivrance d'une attestation, suivie d'une certification à l'issue d'un audit, 18 mois plus tard.

La « Maîtrise environnementale » constitue la deuxième étape et englobe la maîtrise des nuisances des produits dangereux pour l'ensemble des activités de l'entreprise. Elle s'organise autour d'un système environnemental intégrant plusieurs des exigences de l'ISO 14001 : analyse environnementale, identification des non conformités, définition des objectifs, des cibles, du plan d'actions et de son suivi, maîtrise opérationnelle des règles nécessaires, préparation et réponse aux situations d'urgence, sensibilisation et formation du personnel, revue de direction. Audit d'attribution et audits annuels valident la démarche.

**Après une période de tests, les référentiels QUALIBAT seront disponibles en septembre 2011.**

## CÔTÉ SALON

### AGENDA

### SALON DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE



QUALIBAT est partenaire de la quatrième édition du salon national de la maîtrise d'œuvre qui se tiendra les 07 et 08 septembre 2011 au

**DOUBLE MIXTE de LYON-VILLEURBANNE.**

Cette année, la manifestation s'ouvre à la maîtrise d'ouvrage publique et privée en recherche de solutions toujours plus innovantes et performantes, notamment dans le cadre du Grenelle 2.

... Pour découvrir les offres de qualifications et de certifications QUALIBAT dédiées à la problématique énergétique ou environnementale, rendez-vous sur le stand 32, au cœur du Village partenaires, en faisant votre réservation d'accès au salon auprès du Délégué Régional QUALIBAT Rhône-Alpes, par email :

[b.chapouan@qualibat.com](mailto:b.chapouan@qualibat.com)

## EAUX PLUVIALES : LA RÉCUPÉRATION QUALIFIÉE

Donnée importante de la construction environnementale, la gestion de la ressource eau passe par la récupération des eaux de pluie. Mais, tous les systèmes ne sont pas admis et les travaux doivent être confiés à des entreprises dont la qualification va attester de leurs compétences, mais aussi de la conformité de leurs installations à la réglementation sanitaire.

QUALIBAT a donc mis en place deux nouvelles qualifications concernant la récupération des eaux de pluie pour des usages extérieurs et intérieurs.

**La qualification 1362 - Récupération des eaux de pluie (usages extérieurs)** - concerne les entreprises réalisant l'ensemble de l'installation, de la collecte à la distribution pour l'arrosage, l'alimentation de fontaines, etc.

**La qualification 5172 concerne les entreprises qui conçoivent et réalisent l'installation d'équipements de récupération des eaux de pluie, pour des usages intérieurs** aux bâtiments. Les usages possibles sont le remplissage des chasses d'eau, le lavage des sols, le lavage du linge (sous réserve d'un traitement adapté des eaux de pluie) et des usages professionnels et industriels, en dehors de ceux nécessitant l'usage d'une eau potable.

La mission de l'entreprise porte sur la faisabilité, le dimensionnement, les conditions d'implantation et, bien sûr, l'information du client.

**Ces deux nouvelles qualifications seront disponibles dès la rentrée de septembre.**

# LA PAROLE AUX MAÎTRES D'ŒUVRE ET MAÎTRES D'OUVRAGE

TÉMOIGNAGE

## Immobilière 3F : un éco-quartier à « Énergie 0 »

**À** Brétigny-sur-Orge (91), Immobilière 3F construit 54 logements à « Énergie 0 » dans un éco-quartier qui vise à créer un nouveau pôle de centralité autour de la gare. L'équipe lauréate, retenue dans le cadre d'une conception-réalisation, est constituée de Lipa et Serge Goldstein (architectes), Penicaud, Synapse-Ingénierie, ALP Ingénierie et Ferracin Frères (entreprise générale). Un projet et une procédure que commente Hervé de la Giraudière, Directeur de la Construction de I3F.

### Y a-t-il un lien avec le mode de dévolution retenu ?

C'était aussi une première expérience. Mais il n'y a pas de lien particulier. En revanche, nous avons pu mesurer l'intérêt de ce type de procédure dans ces circonstances et nous en développons l'usage, même si la majorité de nos opérations continue à se dérouler de façon traditionnelle. Il est certain que les objectifs de départ, tant au plan technique que financier, sont mieux atteints. Sans doute parce que le fait d'intégrer l'entreprise très en amont dans la conception évite des

approximations ou des incertitudes qui pèsent parfois sur les délais, les coûts, voire la faisabilité des projets.

### Que représentent, pour le maître d'ouvrage, les qualifications QUALIBAT ?

Comme elles ne peuvent être obligatoires, notre démarche est de les valoriser, en particulier auprès des entreprises générales avec lesquelles nous travaillons. Il est certain que les critères d'évaluation de QUALIBAT correspondent bien à ce que nous pensons devoir attendre d'une entreprise.

### Pourquoi un objectif « Énergie 0 » ?

Même si déjà, à l'époque, le BBC était un objectif de qualité, I3F a voulu afficher une ambition plus grande encore. L'environnement nous portait ; le projet d'éco-quartier était ambitieux et justifiait cette recherche particulière. Par ailleurs, être en ZAC nous apportait une certaine sécurité, une stabilité des coûts fonciers et du programme à développer. Enfin, l'objectif « Énergie 0 » constituait une première et nous permettait de valider sa faisabilité.



## CRÉATION DE QUALIFICATIONS ENR AVEC CONTRÔLES DE RÉALISATION SUR CHANTIERS

TECHNIQUE

**Plus que dans tout autre secteur, les contre-performances sur les installations utilisant des énergies renouvelables peuvent freiner la réalisation des objectifs du Grenelle environnement, particulièrement celui de diminuer les consommations en énergies fossiles.**

C'est d'ailleurs sur ce constat que QUALIBAT a créé, en 2007, des certifications métiers dans le domaine du solaire, du bois énergie, de la géothermie et finalise actuellement de nouvelles certifications pour les installations photovoltaïques.

L'ADEME partage également cette préoccupation et souhaite fiabiliser les évaluations des compétences des entreprises dans le domaine des énergies renouvelables en ne retenant désormais que les signes de qualité délivrés par des organismes accrédités par le COFRAC, sur la

base de la Norme NF X50.091 (qualification professionnelle) ou de la Norme NF EN 45.011 (certification métier).

C'est dans ce contexte que le Conseil d'Administration de QUALIBAT vient de décider de compléter son dispositif de certification dans le domaine des énergies renouvelables par la création de qualifications spécifiques :

- 8111 « Modules photovoltaïques intégrés (technicité courante) »,
- 8121 « Modules photovoltaïques surimposés ou de substitution (technicité courante) »,
- 8211 « Chauffe-eau solaires ou systèmes solaires combinés »,
- 8311 « Installations de pompes à chaleur géothermiques (technicité courante) »,
- 8321 « Installations de pompes à chaleur aérothermiques (technicité courante) »

- 8411 « Installations thermiques bois énergie (technicité courante) ».

**Les exigences que doivent satisfaire les entreprises sont celles demandées pour toute qualification, auxquelles s'ajoutent un contrôle d'une réalisation** permettant d'évaluer sa conformité aux règles de l'art et le respect par l'entreprise d'engagements de service.

QUALIBAT dispose désormais d'une offre complète dans le domaine des énergies renouvelables, pour laquelle il est déjà accrédité par le COFRAC pour ce qui concerne les qualifications, répondant ainsi aux préoccupations de l'ADEME.

**Ces nouvelles qualifications seront opérationnelles à partir de septembre 2011.**

## Rencontre avec l'entreprise CMBP

L'entreprise CMBP (Charpente-Menuiserie-Bâtiment préfabriqué), implantée au Mesnil Simon (Eure) est spécialisée dans la fabrication et la pose de structures en bois. Elle fête ses 50 ans cette année.

Avec 48 collaborateurs (20 en fabrication, 18 en pose et 10 entre BET et administration), CMBP dispose d'une expertise concrétisée par ses qualifications 2323, 2353 et 2363 pour la fabrication et la pose des charpentes traditionnelles, des charpentes en lamellé-collé et des bâtiments à ossature bois.

La maîtrise de l'ensemble de la chaîne facilite la capacité de conseil de CMBP qui peut proposer des solutions complètes, intégrant ses propres produits, pour le plus grand profit des projets et des clients.

Le marché couvert de Barjouville, près de Chartres, construit pour la Compagnie des marchés, illustre la démarche : 900 m<sup>2</sup>, une emprise circulaire ; une toiture qui évolue du cercle vers l'octogone, puis le carré ; des parois largement vitrées.

Le projet d'origine prévoyait une charpente traditionnelle. CMBP a proposé à l'architecte et au maître d'ouvrage une variante fondée sur l'utilisation du lamellé-collé : une charpente capable de grandes portées et des panneaux de lamellé-collé offrant une sous-face

finie compatible avec un ERP, issus de son atelier, support de couverture. Au final, la charpente est considérablement allégée et les ombres portées sont considérablement réduites. Les panneaux servent de support à la couverture en membrane PVC posée sur un isolant en laine de roche.

Environ 3 mois et une équipe de 5 personnes ont assuré la réalisation de ce premier bâtiment, achevé en septembre 2010, suivi de deux autres constructions dans les mois qui ont suivi.



## EN DIRECT DES RÉGIONS



Depuis le mois de mai, les Délégations régionales QUALIBAT ont entamé une vaste campagne de sensibilisation auprès du grand public dans les Agences Départementales d'Information sur le Logement, les antennes de l'Anah et les Agences Locales pour la maîtrise de l'Énergie...

Les particuliers pourront ainsi retrouver facilement toutes les informations utiles pour engager, avec les entreprises QUALIBAT, leurs projets de travaux, en neuf, comme en rénovation.

La documentation mise à leur disposition met en lumière le site [travaux.qualibat.com](http://travaux.qualibat.com) ouvert en septembre dernier et qui leur est entièrement dédié : rubriques d'aide et d'informations, recherche de prestataires en ligne...

### QUI PARTICIPE À CETTE OPÉRATION ?

#### Pour la Délégation OUEST

Les ADIL de la région Bretagne : Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan, ainsi que l'ADIL d'Ille et Vilaine.

#### Pour la Délégation RHÔNE-ALPES

Les 11 ALE de la région Rhône-Alpes : Isère, Loire, Drôme, Ardèche, Ain, Savoie et Haute Savoie.

Pour connaître les 11 structures Info Énergie implantées en Rhône-Alpes : <http://www.iera.fr/Les-membres-du-reseau.html>.

#### Pour la Délégation SUD

Les ADIL du Languedoc Roussillon (Gard, Hérault, Lozère) et de Midi Pyrénées (Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, et Tarn-et-Garonne).

#### Pour la Délégation CENTRE-EST

En Bourgogne : Les Espaces Info Énergie, PACT et CAUE de Côte d'Or ; les ADIL, PACT, CAUE ou Espace Info Énergie de Saône et Loire ; les CAUE et l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre ; les PACT, ADIL ou Espace Info Énergie et CAUE de l'Yonne.

En Franche-Comté : les CAUE, ADIL, Espace Info Énergie (AJENA) du Jura ; les CAUE ou Espace Info Énergie et ADIL du Doubs ; les ADIL, CAUE, Espace Info Énergie (ADERA), et Pôle Énergie (Association régionale) de Haute-Saône, ainsi que l'Espace Info Énergie (GAIA Énergie) du Territoire de Belfort.

#### Pour la Délégation ÎLE-DE-FRANCE

L'ADEME Île-de-France et les Espaces Info Énergie de la région.

#### Pour la Délégation EST

Les Espaces Info Énergie d'Alsace-Lorraine ainsi que l'ensemble des ADIL d'Alsace.

#### Pour la Délégation CENTRE-OUEST

Le CAUE de la Haute-Vienne, les ADEME régionales de Poitou Charentes, du Limousin et de l'Auvergne ainsi que l'ensemble des ADIL sur ces 3 régions.

#### Pour la Délégation NORD-EST

La Mairie de Lille.

#### Pour la Délégation NORMANDIE

Les ADIL et Espaces Info Énergie du Calvados et de la Seine-Maritime, l'association Biomasse Normandie et le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados.

#### Pour la Délégation SUD-EST

Les Espaces Info Énergie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les CAUE des Alpes-Maritimes, des Bouches du Rhône, du Var, du Vaucluse, l'ANIL, l'ANAH et la DREAL du Var ainsi que la Mairie de Cannes.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

Le rapport d'activité 2010 de QUALIBAT sera disponible **fin juin** dans la **Bibliothèque du site [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)**, rubrique « Documentation ».

Il retrace les moments forts de l'année écoulée, revient sur les actualités de ce premier semestre 2011 et présente le rapport de gestion 2010 de l'organisme.

## REFONTE DE LA PLAQUETTE INSTITUTIONNELLE QUALIBAT

En mars dernier, QUALIBAT s'est doté d'une nouvelle « vitrine » afin de refléter au mieux l'évolution de son organisation, de ses offres et de ses services.



Retrouvez désormais toutes les informations utiles sur la mission et l'organisation de QUALIBAT, la qualification professionnelle, les certifications métiers, l'information et les publications de l'organisme dans la **Bibliothèque du site [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)**, rubrique « Documentation ».

## LA FICHE MARCHÉS PUBLICS : UN OUTIL PRATIQUE À L'ATTENTION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

COMMUNICATION



Lors d'appels d'offres publics, les certificats établis par des organismes indépendants, tels que QUALIBAT, constituent pour les maîtres d'ouvrage un moyen objectif et fiable de sélectionner les entreprises les plus à même d'effectuer les travaux.

**La fiche pratique « Marchés publics de travaux », récemment éditée par QUALIBAT, revient sur la réglementation applicable et apporte un éclairage sur l'utilisation des certificats dans la commande publique.** Elle signale, notamment, les points de vigilance lors de la mise en concurrence des candidats et fournit quelques exemples de rédaction d'appels d'offres.

Téléchargeable sur [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com) dans la Bibliothèque, rubrique « Documentation ».

## OUVERTURE DU « CORPUS QUALIBAT » ISSU DE L'APPLICATION REEF DU CSTB : COUP D'ENVOI AU 1<sup>ER</sup> JUILLET !

Dès le 1<sup>er</sup> juillet, toutes les entreprises QUALIBAT auront accès, via leur Extranet, à l'application « Corpus QUALIBAT », base documentaire, technique et réglementaire, dont l'arborescence est organisée en fonction des spécialités pour lesquelles elles sont qualifiées ou certifiées.

Encore une bonne raison d'activer votre compte client sur l'espace Extranet !

L'application vous permet de consulter tous les **textes réglementaires et juridiques généraux**, mais aussi tous les **textes spécifiques à vos activités qualifiées ou certifiées**. Elle vous donne accès au catalogue thématique basé sur les spécialités de la nomenclature, mais également aux actualités réglementaires, techniques et normatives qui vous intéressent. Avec le Corpus QUALIBAT, vous disposez de l'ensemble des mises à jour mensuelles du fond documentaire et d'actualités consultables mois par mois.

Vous avez en outre la possibilité d'effectuer des **recherches par mots clefs, par typologie de document et par spécialité**.



À SAVOIR



Le moteur de recherche sélectionne automatiquement et de manière synthétique tous les passages d'un document concernés par votre requête. Chaque texte, téléchargeable en version intégrale ou partielle, dispose d'une analyse éditoriale le situant dans son contexte avec : objet et domaine d'application, historique des modifications, ainsi que des commentaires éventuels.

Pour accéder au Corpus QUALIBAT, rendez-vous sur [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com), « espace entreprise » et activez votre compte en entrant votre N° de SIREN et votre mot de passe.

→ Besoin d'aide pour faire les premiers pas sur l'Extranet ? Contactez votre agence la plus proche au :

**N°Azur 0 810 000 308**

PRIX APPEL LOCAL

Responsable de la publication : Marie-Dominique Monségur, Directeur Général • Rédaction/Diffusion : QUALIBAT - 55 avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 47 04 26 01 - Fax : 01 47 04 52 83 - Association loi 1901 - Siren 784 671 141 • Réalisation : Agence MAETVA - 3-7 rue des Mineurs 67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 76 40 00 - Fax : 03 88 22 69 79 - SARL au capital de 24 000 Euros - Siren 343 341 798 - [www.maetva-agences.com](http://www.maetva-agences.com)



55 avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16  
Tél. 01 47 04 26 01 - Fax 01 47 04 52 83

[www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)

AVEC QUALIBAT FAITES LA DIFFÉRENCE !

